

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle PY.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Sophie GUYON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

**2020-02-04C Budget Assainissement Collectif – Budget primitif 2020**

*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 6 février 2020,*

*Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M49 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2020 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu les travaux d'entretiens nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure en assainissement et notamment les différents marchés de travaux ou de prestations de services (épandage des boues, télégestion, informatique, etc.), les analyses d'autosurveillance, les charges d'exploitation (électricité et téléphonie notamment), **une somme de 660 000 € est à inscrire au chapitre 011.**

↳ vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel du site de Delle et de la prise en charge des indemnités du Vice-président chargé de l'assainissement, **une somme de 456 000 € est à inscrire au chapitre 012.**

↳ vu la redevance modernisation des réseaux de collecte à verser à l'agence de l'eau, **une somme de 140 000 € est à inscrire au chapitre 014.**

↳ vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 130 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

↳ vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 790 000 € est à inscrire au chapitre 42.**

↳ vu la participation aux frais d'investissement pour la construction d'un poste de refoulement avec bassin d'orage pour le remplacement de la station d'épuration de Badevel-Fêche l'Eglise, et la dépollution d'un bassin pluvial Beaucourt/Dampierre-les-Bois, ainsi que les annulatifs de facture, **une somme de 149 000 € est à inscrire au chapitre 67.**

↳ une somme de 800 000 euros est prévu également en virement à l'investissement.

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés les cinq dernières années et nos différents projets, le prix inchangé de l'eau au 1er janvier 2019, le montant de la redevance modernisation des réseaux de collecte fixé par l'Agence de l'eau, la prévision de prestations de travaux neufs (branchements d'abonnés), la Participation à l'Assainissement Collectif, **une somme de 1 800 200 € est à inscrire au chapitre 70.**

↳ vu les primes d'épuration attribuées par l'Agence de l'eau concernant le fonctionnement des stations d'épuration et de la participation du Syndicat d'Épuration de la Basse-Allaine (SEBA Suisse), **une somme de 130 000 € est à inscrire au chapitre 74.**

↳ **un montant de 270 000 € est également prévu pour les amortissements de subventions au chapitre 002.**

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ **des sommes respectivement de 10 560 € et 5 739 650 € sont à inscrire aux chapitres 20 et 21.**

↳ vu le nouvel emprunt projeté et les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 284 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

↳ vu les restes à réaliser 2019 (582 498 €) et vu le programme des travaux envisagés, il est prévu notamment de réaliser :

- la mise en séparatif du quartier des Fonteneilles à Beaucourt,
- la mise en séparatif d'une première tranche de travaux sur Florimont,
- la mise en séparatif de la dernière tranche de travaux sur Courtelevant,
- le lancement de la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création d'un bassin d'orage en amont,
- la création de la station d'épuration de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ainsi qu'une première tranche de création de réseau,
- la refonte de la télégestion des sites d'assainissement (mutualisation avec service des eaux).

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu les restes à réaliser (333 500,00 €) et les aides financières pour les travaux attendues (Agence de l'eau, DETR), **une somme de 2 017 000 € est à inscrire au chapitre 13.**

↳ vu l'emprunt souscrit durant l'année 2019, **une somme de 1 000 000 € reste à percevoir et à inscrire au chapitre 16.**

↳ vu le virement du fonctionnement pour **800 000 € à inscrire au chapitre 021,**

↳ vu la dotation aux amortissements, **une somme de 790 000 € est à inscrire au chapitre 040.**

Ainsi, le budget 2020 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	3 287 680 €	3 185 000 €	102 680 €
Investissement	7 163 492 €	7 118 498 €	44 994 €
Résultat général de l'exercice			147 674 €

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

<b>Image synthétique du BP 2020 par section et chapitre</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 011	Charges à caractères générales dont	<b>660 000 €</b>
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	115 000 €
6062	Produits de traitement	55 000 €
6152	Entretien, réparation biens immo.	210 000 €
6226	Honoraires (STEP PMA Badevel-Fêche)	25 000 €
6228	Contrat gestion des boues	80 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	<b>456 000 €</b>
Chap. 14	Reversement Agence redevance pollution	<b>140 000 €</b>
Chap. 022	Dépenses imprévues	<b>15 000 €</b>
Chap. 023	Virement à l'investissement	<b>800 000 €</b>
Chap. 042	Amortissements	<b>790 000 €</b>
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	<b>15 000 €</b>
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	<b>130 000 €</b>
Chap. 67	Charges exceptionnelles	<b>149 000 €</b>
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	<b>30 000 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 185 000 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2019)	<b>1 086 380 €</b>
Chap. 042	Amortissements de subventions	<b>270 000 €</b>
Chap. 70	Ventes de produits dont	<b>1 800 200 €</b>
70611	Redevance aux usagers	1 450 000 €
70128	Participation Ass. Collectif	75 000 €
706121	Redevance modernisation réseaux	140 000 €
704	Travaux (branchements neufs)	135 200 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	<b>130 000 €</b>
Chap. 75	Autres produits	<b>100 €</b>
Chap. 77	Produits exceptionnels	<b>1 000 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 287 680 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2019)	0 €
Chap. 040	Amortissements de subventions	270 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	301 000 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	235 000 €
Chap. 20	Études dont	10 000 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux) dont	6 202 498 €
<b>Dont Restes à réaliser 2019 pour info</b>		<b>582 498 €</b>
Chap. 23	Immobilisations (travaux)	100 000 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>7 118 498 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 001	Résultat d'exploitation reporté (2019)	2 155 492 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement	800 000 €
Chap. 040	Amortissements	790 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	301 000 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau, DETR) dont	2 017 000 €
<b>Dont Restes à réaliser 2019 pour info</b>		<b>333 500 €</b>
Chap. 16	Emprunts	1 000 000 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	100 000 €
1068		0 €
		<b>7 163 492 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020 tel que présenté.

*Annexe : Vue préparatoire.*



Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,**

Et publication ou notification le 14 AVR. 2020

Le Président,

